

## Article L2315-5 du Code du travail - CSE : Moyens et local

Date de mise à jour : 16 Novembre 2022

### Notre analyse

Lorsque le CSE a par la loi un droit d'accès aux documents, livres et registres rendus obligatoires par le Code du travail, il est doit être consulté préalablement à la mise en place d'un support de substitution.

## Article L2315-5 du Code du travail - CSE : Moyens et local

Lorsqu'il tient de la loi un droit d'accès aux registres mentionnés à l'article L. 8113-4, le comité social et économique est consulté préalablement à la mise en place d'un support de substitution dans les conditions prévues à ce même article.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



CSE : Prérogatives en santé, sécurité et conditions de travail

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le Comité Social et Economique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Santé et sécurité au travail : le rôle du CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les 10 points clés à connaître sur le CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)